

OMPI



SCIT/SDWG/4/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 novembre 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET
LA DOCUMENTATION**

**Quatrième session
Genève, 26 – 30 janvier 2004**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TÂCHE N° 24 RELATIVE
AU SYSTÈME DE GESTION DES RAPPORTS TECHNIQUES ANNUELS (ATR)

Document établi par le Secrétariat

Introduction

1. Dans la liste des tâches du Groupe de travail sur les normes et la documentation, la tâche n° 24 a trait à la collecte et à la publication des rapports techniques annuels (ATR) sur les activités des membres du SCIT dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels (ATR/PI, ATR/TM et ATR/ID).

2. La partie du site Web de l'OMPI consacrée aux rapports techniques annuels du SCIT permet d'accéder aux rapports établis de 1998 à 2002. En 2001, le Secrétariat a commencé à recueillir les données ATR au moyen d'un formulaire électronique, en vue de réduire le volume de travail des offices de propriété industrielle et de l'OMPI aux fins de l'établissement et du traitement des rapports techniques annuels. En 2002, il a été procédé à l'essai d'un nouveau système de gestion des rapports techniques annuels, avec la collaboration des offices du Canada, de l'Espagne, de la Hongrie et de la Lituanie. Sur la base des informations fournies par ces offices, le système de gestion a été perfectionné et lancé en 2003. À cet effet, une circulaire a été envoyée le 9 juillet 2003 à tous les offices de

propriété industrielle afin de les inviter à présenter leurs rapports techniques annuels pour 2002 en ligne au moyen de ce nouveau système. La circulaire contenait des instructions relatives à la demande de combinaisons de nom d'utilisateur et de mot de passe donnant accès au système, ainsi que des directives concernant la présentation des données.

3. En juillet, parallèlement au lancement du système de gestion des rapports techniques annuels, le Bureau international a également procédé à la reconfiguration de la page d'accueil de la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux rapports techniques annuels du SCIT, à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/scit> et a mis en place deux boîtes à lettres électroniques, ATRaccess.mail@wipo.int et ATRmail@wipo.int visant, respectivement, à aider les utilisateurs à créer des comptes d'utilisateur et à répondre aux questions relatives à l'utilisation du système.

4. La date limite de présentation des ATR était fixée au 15 septembre 2003. À la date du 10 novembre 2003, le Bureau international avait créé 143 comptes d'accès au système de gestion des rapports techniques annuels, dont 58 concernaient les brevets, 41 les marques et 44 les dessins et modèles industriels. Dans le cadre du système, le Bureau international a reçu 29 ATR relatifs aux brevets (présentés par les offices suivants : AM, AR, AT, BG, CH, CZ, EC, EE, GB, HU, IE, IL, KE, KG, KR, LT, MD, MG, MK, MW, RU, SE, SK, TR, TT, UA, US, UY et YU); 28 ATR relatifs aux marques (présentés par les offices suivants : AM, AR, AT, AU, BG, CA, CH, CZ, EE, GB, HU, IL, KG, KR, LT, LV, MD, MG, MK, MW, RU, SI, SK, TR, UA, US, UY et YU); et 31 ATR relatifs aux dessins et modèles industriels (présentés par les offices suivants : AM, AR, AT, BG, CA, CH, CZ, EC, EE, GB, HU, IL, KE, KG, KR, LT, LV, MD, MG, MK, MW, RU, SE, SI, SK, TR, TT, UA, US, UY et YU). Au total, 88 ATR ont été présentés en 2002 aux fins de leur publication, dont 82 au moyen du système de gestion des rapports techniques annuels. Il est maintenant possible d'accéder à ces rapports à partir de la page d'accueil de la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux rapports techniques annuels du SCIT.

5. Le système de gestion des rapports techniques annuels est un projet commun de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et du Service des normes et de la documentation. L'adjonction envisagée de nouveaux éléments au système, tels que la mise en place d'une fonction de recherche dans l'ensemble des ATR, dépendra des réactions des utilisateurs et des ressources disponibles.

6. Le SDWG est invité à prendre note du contenu du présent rapport et à faire part de ses observations concernant le système de gestion des rapports techniques annuels.

[Fin du document]